



EREA Joël JEANNOT
15 rue des Glycines
24750 TRELISSAC
05 53 54 41 20

FAQ – Journées Portes Ouvertes 2021

Quels sont les CAP proposés ?

À l'EREA Joël Jeannot, vous pouvez intégrer un des 6 CAP proposés :

2 CAP Agricoles : CAP métiers de l'agriculture : horticulture et CAP jardinier paysagiste

2 CAP industriels : CAP serrurier métallier et CAP menuisier, fabricant de mobilier, agencement

2 CAP tertiaires : CAP Agent de Propreté et d'Hygiène et CAP Fleuriste

Combien y a-t-il d'élèves en CAP menuisier ?

Dans chacun de nos 6 CAP, 8 élèves sont admis en 1^{ère} année et 8 élèves en 2^{ème} année. Nous travaillons donc en petits groupes ce qui permet un suivi individuel.

Y a-t-il des stages à effectuer pendant le CAP ?

Dans chaque CAP, des Périodes de Formation en Entreprise sont à effectuer : 12 ou 14 semaines sur les 2 ans, selon le CAP (6 ou 7 semaines par année de formation).

L'élève, qui habite loin, peut-il faire son stage près de son domicile ?

Si le stage correspond aux exigences du diplôme : **chaque stage est évalué et la note compte pour l'examen ; il est possible de faire son stage près de son domicile. Seul l'enseignant de professionnel est compétent pour dire si le stage correspond aux exigences.**

À quelle période a lieu la visite médicale pour les élèves ? Si l'autorisation est refusée, que fait l'élève ?

Dans certaines formations professionnelles, l'élève est amené à utiliser des « machines dangereuses » au sens du code du travail. 5 de nos CAP sont concernés. Chacun de nos élèves, âgé de 16 à 18 ans, et issu de ces 5 CAP a une visite médicale obligatoire entre septembre et février. Le médecin scolaire déclare l'élève apte, apte en partie ou inapte à utiliser les machines dangereuses. La scolarité sera adaptée en fonction.

Pourquoi y a-t-il 2 cuisines en allant vers l'internat ?

Les cuisines pédagogiques sont des lieux de formation pour nos élèves de 3^{ème} SEGPA et sont des lieux d'activités pour l'internat éducatif.

Accueillez-vous des élèves en réorientation qui sont déjà dans un cursus CAP ?

L'inscription à l'EREA se fait début juillet. Chaque élève de 3^{ème} a précédemment rempli dans son collège d'origine une fiche de vœux Affelnet pour son orientation.

La procédure Affelnet affecte les élèves dans les différents établissements en fonction d'un barème de points. Les résultats des affectations sont communiqués aux familles et aux établissements fin juin. L'EREA envoie alors aux élèves concernés le dossier d'inscription à compléter et à rapporter quelques jours après pour valider l'inscription.

Y a-t-il un réfectoire ?

Oui, il y a un réfectoire qui peut accueillir une centaine d'élèves.

Habituellement, il n'y a qu'un seul service à 12h00. Afin de respecter les consignes COVID, avec la distanciation entre élèves et une désinfection après chaque service, il y a 2 services le midi et un seul le soir.

Comment se passe le self ?

L'accès au self est automatisé : chaque élève dispose d'une carte de self qui lui permet d'avoir un plateau repas et de passer à la chaîne de self.

3 cuisiniers confectionnent les repas sur place et les distribuent aux élèves

Quels sont les horaires des cours ?

Les cours débutent au plus tôt à 9h le lundi matin et se terminent au plus tard à 16h le vendredi soir, afin de faciliter les transports pour les élèves qui viennent de loin.

Le reste de la semaine, les cours ont lieu entre 8h et 17h, et entre 8h et 12h le mercredi.

Les élèves peuvent-ils apporter leur ordinateur portable ?

Certains élèves ont besoin d'un ordinateur portable dans le cadre des cours, il est donc tout à fait possible d'en apporter un.

Les élèves internes sont-ils accueillis le dimanche soir ou le lundi matin ?

Les élèves internes sont accueillis du lundi matin 8h au vendredi 16h.

Quel est le nombre de places disponibles à l'internat ?

Il y a 100 places à l'internat, nous avons deux dortoirs de 28 places et deux dortoirs de 22 places.

L'internat est-il disponible en période de stage ?

Bien sûr, les élèves peuvent rester sur l'internat durant toute la période de leurs stages professionnels. Si l'élève trouve un stage proche de son domicile parental, il aura aussi le choix de rester dans sa famille durant cette période.

Le téléphone portable est-il autorisé à l'internat ?

Sur l'internat, il y a un temps pour l'utilisation du téléphone portable, il s'agit du mercredi de 13h à 18h. En dehors de ce temps, les téléphones sont confiés à la vie scolaire. Cependant, la communication reste possible avec la famille sur la ligne fixe de l'EREA, à la demande de l'élève ou de la famille.

Comment se passe l'internat garçon ?

Il y a cette année 3 dortoirs garçons : collège, lycée 1ère année et lycée 2ème année. Les élèves se répartissent ensuite dans les chambres (4 élèves max par chambre), selon les affinités.

Combien y a-t-il d'élèves à l'internat ?

Il y a cette année 60 élèves à l'internat (en baisse à cause du COVID...) mais ce nombre peut varier, nous espérons avoir plus d'élèves à la prochaine rentrée.

Est-ce facile d'entrer à l'internat ?

La demande d'internat se fait au moment de l'inscription. Habituellement, les élèves qui souhaitent avoir une place ont pu l'obtenir.

Combien y a-t-il de surveillants à l'internat ?

Sur l'internat, à partir de 21h, chaque dortoir est sous la surveillance d'un Assistant d'Éducation. Il y a donc chaque nuit 4 AED présents dans l'internat. Deux AED supplémentaires en renfort sont en service jusqu'à 22h.

Les élèves sont-ils réveillés seuls ou avec quelqu'un ?

Les élèves peuvent se réveiller seuls s'ils le désirent. Un assistant d'éducation, présent dans chaque dortoir, s'assure cependant du réveil de chacun et tous les élèves prennent le petit-déjeuner ensemble à 7h au réfectoire.

Les élèves sont-ils accompagnés par des éducateurs lors des activités extra scolaires ?

La spécificité de l'EREA est l'internat éducatif : des professeurs des écoles spécialisés prennent en charge les activités éducatives chaque soir de 17h à 19h et le mercredi de 13h à 18h. Ces activités sont riches et variées : activités artistiques, culturelles et sportives inscrites dans le projet d'internat.

À quelle heure se couche-t-on à l'internat ?

L'élève qui le désire peut se coucher dès 21h. Les assistants d'éducation proposent un temps récréatif possible à ceux qui le souhaitent (billard, ping-pong, baby-foot, jeux calmes). A 22h, extinction des lumières, c'est l'heure du coucher.

Y a-t-il des aides aux devoirs en dehors des cours ?

Oui et comme pour les activités éducatives, ce sont les professeurs des écoles spécialisés qui prennent en charge l'étude et l'aide aux devoirs. Chaque section professionnelle ou classe de collège a un enseignant référent qui suivra la classe toute l'année scolaire et fera le lien avec les enseignements dispensés en journée. Il s'agit d'un accompagnement privilégié spécifique à l'internat éducatif des EREA. L'enseignant référent suit aussi l'élève dans sa recherche et son suivi de stage professionnel.

Comment se déroule le temps après la classe ?

Après la classe à 17h, il y a d'abord un petit goûter donné à chaque élève. Ensuite, les élèves se rendent dans leurs dortoirs respectifs pour une réunion quotidienne avec l'AED et les enseignants spécialisés, il s'agit d'un moment important de la vie sociale et collective de l'internat, les règles de vie sont posées, rappelées et tous les problèmes de la gestion quotidienne sont abordés.

Ensuite, tous les élèves participent aux activités éducatives, de 17h30 à 18h30 environ.

A 19h, le repas est servi.

De 20h à 21h, il y a le temps d'étude avec l'enseignant référent.

A 21h, les AED prennent en charge les élèves dans les dortoirs et assurent la nuitée jusqu'au lendemain 8h.

Que fait-on pendant les veillées ?

A partir de 21h, les enseignants spécialisés quittent l'établissement et les AED prennent les élèves en charge. Jusqu'à 21h30, pour ceux qui le souhaitent, un temps récréatif est proposé : billard, ping-pong, baby-foot, jeux calmes. A partir de 21h30, tous les élèves regagnent leurs chambres et se préparent au coucher. 22h, extinction des lumières pour tous.

Est-ce qu'il y a des sorties scolaires tous les ans ?

Des sorties pédagogiques sont organisées toutes les semaines, selon les nécessités du programme d'enseignement ; ce qui ne veut pas dire que chaque classe a une sortie pédagogique chaque semaine !

Des voyages pédagogiques sont organisés régulièrement, en fonction des enseignements et des

possibilités.

Comment sont organisées les inclusions ULIS ?

A l'EREA, le dispositif ULIS ne concerne que les élèves du lycée professionnel. Certains lycéens ont une notification MDPH afin de bénéficier du soutien pédagogique de l'ULIS.

Les élèves concernés suivent l'emploi du temps régulier de leur classe et sont également pris en charge par l'enseignant de l'ULIS et/ou accompagnés par un AESH (Accompagnant d'élève en situation de handicap) sur quelques heures de la semaine en fonction de leurs besoins et de leur Projet Personnalisé de Scolarisation.

Les remédiations pédagogiques de l'ULIS sont surtout basées sur des aides spécifiques aux apprentissages, des enseignements et évaluations différenciés ou des accompagnements personnalisés (stages, travail personnel, articulation entre les enseignements et les prises en charge extérieures par exemple).

Lien vers l'encart « ULIS » du site de l'EREA : cliquez [ici](#).